

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2877

19 octobre 2015

SOMMAIRE

ADF GLF LUX A1 S.à r.l.	138092	Lillington International S.A.	138093
Aponeo International S.A.	138050	Limpiditi S.A.	138093
DH Real Estate Luxembourg III S.à r.l.	138093	Little Brother S.A.	138095
DH Real Estate Vasby S.à r.l.	138096	L & M Technique Sàrl	138087
Hera International S.A.	138050	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	138090
HFC Prestige International Holding LUXEM- BOURG S.a r.l.	138076	LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS	138095
Hollyblue Healthcare Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	138066	Lut Laget Tax Audit & Accountancy	138090
International Duty Free S.A.	138087	Lux-Cleaning	138095
Jucalo	138086	LuxCo 82 S.à r.l.	138091
KPI Retail Property 14 S.à r.l.	138086	Luxglass S.A.	138095
KPI Retail Property 19 S.à r.l.	138087	Luxglobal Management S.à r.l.	138091
Kuni S.A.	138088	Luxglobal Services S.à r.l.	138091
Kuni S.A.	138087	LuxScan Technologies S.à r.l.	138091
Legulux S.à r.l.	138092	LuxScan Technologies S.à r.l.	138092
L'Enfant du Monde S.à r.l.	138088	Lycee Holdings S.à r.l.	138092
Le Plaisir dans l'Assiette	138086	Mainzer Landstrasse S.à r.l.	138095
Le Portier Family S.A., SPF	138089	Mini Movie International Channel S.à r.l. ...	138076
Le Portier Family S.A., SPF	138089	MSR Luxoil S.A.	138086
Le Portier Holding S.C.A.	138090	Opal Holdings Lux S.à r.l.	138090
Le Portier S.à r.l.	138089	Rentalia S.A.	138088
Le Portier S.C.A., SICAR	138090	Stratton Street Ucits	138096
Lilamax S.à r.l.	138093	Trident Luxembourg 2 S.à r.l.	138096
		Voyages Emile WEBER s.à r.l.	138096

Aponeo International S.A., Société Anonyme,
(anc. Hera International S.A.).
Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 197.782.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of July.

Before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Hera International S.A., a société anonyme existing under Luxembourg laws, having its registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.782, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 6.45 p.m., with Mr. Adrien PASTORELLI, avocat, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Kety TSOCHAS, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Marine KRIEF, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the shareholder(s) present or represented, the proxies of the represented shareholder(s) and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholder(s) and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary and that, to the extent necessary, any convening formalities are waived.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Full restatement of the Company's articles of association;
2. Reclassification of current directors and appointment of new director; and
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves unanimously to fully restate the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name “Aponeo International S.A.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”) and any agreement to be entered into among the shareholders of the Company's parent company from time to time (as such agreement may be amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, a “Shareholders' Agreement”).

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

4.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900), divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), one hundred (100) class C shares (the "Class C Shares"), one hundred (100) class D shares (the "Class D Shares"), one hundred (100) class E shares (the "Class E Shares"), one hundred (100) class F shares (the "Class F Shares"), one hundred (100) class G shares (the "Class G Shares"), one hundred (100) class H shares (the "Class H Shares"), one hundred (100) class I shares (the "Class I Shares"), and one hundred (100) class J shares (the "Class J Shares"), and all together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares", all with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.4 The Company may redeem its own Shares subject to the provisions of the Law.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting first with Class J, then Class I and so on).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholder would have been entitled to dividend distributions in accordance with article 26 of these Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) to the extent the Shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 26 of the Articles

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled
L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Class of Shares means any of class of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares or Class J Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares of the Company shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several Shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of Shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of registered Shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of Shareholders.

8.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law, by these Articles and by any Shareholders' Agreement.

Art. 9. Convening of general meetings of Shareholders.

9.1 The general meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by any member of the Board or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the Board or the internal auditor(s) upon written request of any one Shareholder. In such case, the general meeting of Shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of Shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made by registered letter dispatched to each Shareholder by registered mail at least fifteen (15) calendar days before the date scheduled for the meeting.

9.4 The notice of a Shareholders' general meeting shall (unless otherwise agreed by each of the Shareholders) set out an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed.

9.5 If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Conduct of general meetings of Shareholders.

10.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on first Tuesday of

June at 3 PM. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who needs neither be shareholders nor members of the Board. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of Shareholders.

10.4 A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all Shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each Shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the Shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of Shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these Articles or any Shareholders' Agreement, a general meeting of Shareholders duly convened shall have a quorum if Shareholders holding together at least seventy-five percent (75%) of the voting rights are present, provided, however, that if no quorum is reached in any Shareholders' general meeting, a second Shareholders' general meeting shall be convened without delay with respect to which a quorum shall require only the presence of Shareholders holding together a majority of the voting rights.

11.3 Except as otherwise required by the Law, these Articles or any Shareholders' Agreement, decisions of a general meeting of Shareholders duly constituted in accordance with article 11.2 shall be taken at the majority of the votes validly cast.

Art. 12. Amendments of the Articles. Except as otherwise provided herein, these Articles may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting duly constituted in accordance with article 11.2.

Art. 13. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Minutes of general meetings of Shareholders.

14.1 The board of any general meeting of Shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder upon its request.

14.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the Board or by any two of its members.

Management

Art. 15. Composition and powers of the Board.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "Board") composed of, unless otherwise unanimously resolved by the Shareholders, four (4) members (the "Directors") who shall be classified as "A Directors" or "B Directors" as per article 17.2.

15.2 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or by any Shareholders' Agreement to the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Daily management.

16.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more Directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the Board.

16.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 17. Appointment, removal and term of office of Directors.

17.1 The Directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

17.2 Two (2) of the Directors shall be appointed as “A Directors” and two (2) of the Directors shall be appointed as “B Directors” in accordance with any Shareholders’ Agreement. There shall at all times be an equal number of A Directors and B Directors.

17.3 The term of office of a Director may not exceed six (6) years. Directors may be re-appointed for successive terms.

17.4 Any Director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of Shareholders.

17.5 If a legal entity is appointed as Director, such legal entity must designate a physical person as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) Director of the Company and may not be a Director at the same time.

Art. 18. Vacancy in the office of a Director.

18.1 In the event of a vacancy in the office of a A Director or B Director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced A Director or B Director by the remaining A Director(s) respectively B Director(s) until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions, these Articles and any Shareholder’s Resolution.

Art. 19. Convening meetings of the Board.

19.1 The Board shall meet upon call by the chairman, or by any Director. Meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

19.2 Written notice of any meeting of the Board must be sent by express mail with return receipt, special courier, telegram, telex, e-mail or fax to Directors fourteen (14) business days at least in advance of the time scheduled for the meeting. Such notice may be reduced with the written approval of at least one A Director and at least one B Director to a shorter period. Such notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board which has been communicated to all Directors. No prior notice shall be required in case all the members of the Board are present or represented at a Board meeting and waived any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

19.3 Any notice of a Board meeting shall contain, inter alia, an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the Board meeting and shall be accompanied by copies of any relevant papers to be discussed at the Board meeting. Any matter which is to be submitted to the Board for a decision which is not identified in reasonable detail as aforesaid shall not be decided upon, unless otherwise agreed in writing by all of the Directors.

Art. 20. Conduct of meetings of the Board.

20.1 The Board shall elect among the A Directors a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

20.2 The chairman shall chair all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of Directors present at any such meeting.

20.3 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing another Director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Director may represent one or more, but not all of the other Directors.

20.4 Meetings of the Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

20.5 The Board can deliberate or act validly only if at least two (2) A Directors and two (2) B Directors are present or represented, or, in the circumstances provided in any Shareholders’ Agreement, at least two (2) A Directors are present or represented.

If no quorum will be achieved at the first Board meeting, the second Board meeting shall have a quorum of two (2) A Directors.

20.6 Decisions of the Board are taken only by the vote validly cast of at least a simple majority of the Directors present or represented, unless in the circumstances provided by any Shareholders’ Agreement, in which case a resolution is passed if two (2) A Directors voted in favour of it.

In the case of a tie, the A Directors shall have a casting vote.

20.7 Save as otherwise provided by the Law, any Director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the Board which conflicts with the Company’s interest, must inform the Board of such conflict

of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant Director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of Shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

20.8 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 21. Minutes of the meeting of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) Directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) Directors.

Art. 22. Dealing with third parties.

22.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of any one (1) A Director and any one (1) B Director, or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

22.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Shareholder reserved matters

Art. 23. Shareholders reserved matters The following actions or decisions may only be taken by the Board with the prior approval of Shareholders representing a majority of the Shares, whereby any capitalized terms are defined as in any Shareholders' Agreement, if applicable:

23.1 The modification of any of the rights attached to any Shares or the creation or issue of any Shares or any other class of shares or the grant or agreement to grant any option over any Shares or any other class of shares or uncalled capital of the Company or the acceptance of any obligations convertible into Shares or any other class of shares.

23.2 The capitalisation or repayment of any amount standing to the credit of any reserve of the Company or the redemption or purchase of any Shares or any other reorganisation of the share capital of the Company.

23.3 The issuance of any instruments convertible into share capital or any interest therein (whether on its own behalf or as a nominee of the Company). The establishment of silent partnerships, the granting of any profit participation certificates (Genussscheine) or other agreements relating to the participation or sharing in the profits of the Company.

23.4 The establishment of a subsidiary (whether direct or indirect) of the Company.

23.5 The passing of any resolution for the winding-up of the Company or the making of any application to the Court to order a meeting of creditors or the making of any proposal to make a voluntary arrangement (including within the meaning of the Insolvency Act 1986 or equivalent in Germany or Luxembourg) or the petitioning for an administration order to be made in relation to the Company.

23.6 The amendment of the Articles of the Company.

23.7 Provision of Shareholder funding save as provided for in the Shareholders' Agreement (if any).

23.8 The appointment of any person to be a Director, CEO, CFO, COO or similar senior manager other than in circumstances where the Shareholders' Agreement (if any) stipulates otherwise.

23.9 Any dealings (whether of a trading nature or otherwise) between the Company and any of the Shareholders or their affiliates (other than in the ordinary course of business, on arm's length basis or under any contractual arrangements referred to herein).

Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of Shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with his approval.

Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and any Shareholders' Agreement.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are entitled to all remaining income available for distribution, if any, pro rata to their participation in the share capital of the Company.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares and Class B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution.

The Board is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The Board may proceed to the payment of interim dividends in accordance with the perms prescribed by the Law in accordance with the distributions policy under any Shareholders' Agreement.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and any Shareholders' Agreement.

Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in accordance with the provisions of article 26.5 of these Articles and any Shareholders' Agreement.

Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these Articles or any Shareholders' Agreement shall be determined in accordance with the Law."

Second Resolution

Further to the resolution above, the general meeting resolves unanimously to create two categories of directors who shall be referred to as class A directors (the "Class A Directors") and class B directors (the "Class B Directors") and that the Company will henceforth be managed by a board of directors composed of at least two (2) Class A Directors and two (2) Class B Directors, unless otherwise decided by the shareholders.

The general meeting resolves that the current directors of the Company, namely (i) Pii Ketvel shall be referred to as Class A Director (ii) Bernd Janietz shall be referred to as Class B Director and (iii) David Bannerman shall be referred to as class A director.

Following such resolutions, the board of directors of the Company shall be composed as follows:

- Pii Ketvel, Class A Director;
- David Bannerman, class A Director, and
- Bernd Janietz, Class B Director.

Third Resolution

The general meeting further resolves to appoint with immediate effect and for a period of six (6) years, Patrick Luig, born on 24 December 1970 in Berlin, Germany, residing at Jenaer Straße 17, 10717 Berlin, Germany, as Class B Director of the Company.

Following such resolutions, the board of directors of the Company shall be composed as follows:

- Pii Ketvel, Class A Director;
- David Bannerman, Class A Director;
- Bernd Janietz, Class B Director; and
- Patrick Luig, Class B Director.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, all known to the notary by name, first name and residence, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois juillet,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hera International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.782, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte avec Adrien PASTORELLI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président,

qui a désigné comme secrétaire Madame Kety TSOCHAS, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Madame Marine KRIEF, maître en droit, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

III. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts de la Société;
2. Reclassification des administrateurs existants et nomination d'un nouvel administrateur; et
3. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide unanimement de refondre intégralement les statuts de la Société comme suit:

«Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme Sociale. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Aponeo International S.A.» (ci-après, la «Société») qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (les «Statuts») et toute convention dans laquelle pourrait entrer les actionnaires de la société mère de la Société de temps à autre (telle convention pouvant de temps à autre être modifiée, reformulée, amendée ou modifiée d'autre manière encore, un «Pacte d'Actionnaires»).

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, et la réalisation de tout autre forme d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen, y compris le transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses investissements.

2.2. La Société peut également se porter garante pour le compte des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des droits quelconques, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, mais aussi accorder des sûretés ou des prêts au profit de telles sociétés, ou les assister d'une quelconque manière que ce soit.

2.3. La Société peut lever des fonds, en particulier en empruntant sous quelque forme que ce soit ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dette et d'une manière générale, en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut procéder à toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière ainsi qu'à toute opération de propriété intellectuelle nécessaire et utile à la réalisation de ces objectifs.

Art. 3. Durée.

1.1. La Société est établie pour une durée illimitée.

1.2. Elle pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Dans la même commune, le siège social pourra être transféré selon la décision du Conseil d'Administration. Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptées selon la manière requise par une modification de ces Statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil d'Administration.

4.4. Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, ou des désastres naturels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social

se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; sans toutefois que de telles mesures temporaires n'aient d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille neuf cents euros (EUR 31.900), divisé en trente-et-un mille (31.000) Actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), cent (100) Actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), cent (100) Actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), cent (100) Actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») cent (100) Actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), cent (100) Actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), cent (100) Actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), cent (100) Actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), cent (100) Actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et cent (100) Actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»), avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I ensemble les «Actions», chaque Action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification des présents Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres Actions sous réserve des dispositions de la Loi.

5.4. Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'annulation d'Actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories d'Actions dans son entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans cette (ces) Catégorie(s) d'Actions. Dans les cas de rachats et annulations des Catégories d'Actions, ces rachats et annulations d'Actions devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire, en commençant d'abord avec la Catégorie J, suivie de la Catégorie I et ainsi de suite).

5.5. Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 3.5), cette Catégorie d'Actions donne droit pour les détenteurs au prorata de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible (avec la limitation toutefois du Montant Total d'Annulation comme déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires) aux détenteurs d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetée ou annulée devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur de l'Annulation par Action pour chaque action de cette Catégorie d'Actions détenue par eux et annulée.

Au moment du rachat et de l'annulation des Actions de la Catégorie d'Actions pertinente, la Valeur d'Annulation par Action, exigible à ce moment, deviendra payable par la Société.

Pour les besoins de cet article:

Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'Actionnaire se sera vu attribué une distribution de dividendes conformément à l'article 26 des présents Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable ainsi que de toute autre réserve librement distribuable, et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie d'Actions devant être annulée, mais réduite par (i) toutes les pertes (y compris les intérêts en report) et (ii) toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts, à chaque fois comme présenté dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans tenir compte, afin d'éviter toute confusion, d'aucune double-comptabilisation) de sorte que:

$$MD = (BN + P + CR) - (L + RL)$$

Sachant que:

MD= Montant Disponible

BN= Bénéfice Net (y compris les profits reportés) dans le cas où l'Actionnaire aurait pu bénéficier des distributions de dividendes conformément à l'article 26 des présents Statuts.

P= toutes les primes d'émission librement distribuables et toutes les autres réserves librement distribuables.

CR= le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale attachée à la Catégorie d'Actions devant être annulée.

L= pertes (y compris les pertes en report).

RL= tous les montants devant être placés en réserve conformément à aux exigences de la loi ou des présents articles.

La Valeur de l'Annulation par Action devra être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'Actions émises dans cette Catégorie d'Actions devant être racheté et annulé.

Catégorie d'Actions signifie toute catégorie d'Actions, qu'il s'agisse de Actions de Catégorie A, de Actions de Catégorie B, de Actions de Catégorie C, de Actions de Catégorie D, de Actions de Catégorie E, de Actions de Catégorie F, de Actions de Catégorie G, de Actions de Catégorie H, de Actions de Catégorie I ou de Actions de Catégorie J.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société tels qu'ils existent à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date, non antérieure à huit (8) jours, avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions pertinente.

Le Montant Total de l'Annulation devra être un montant fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions de la Société, devra être le Montant Disponible de la catégorie concernée lors de l'annulation de la Catégorie d'Actions concernée, sauf si cela est décidé différemment par l'assemblée générale des Actionnaires de la façon prévue pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un Actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des Actions - Cession des Actions.

7.1 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque Actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété est établie par l'inscription dans ledit registre.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Toute cession d'Actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des Actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.

8.1 Les Actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi, par les présents Statuts et par tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 9. Convocation des assemblées générales des Actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par tout membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des Actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite de tout Actionnaire. En pareil cas, l'assemblée générale des Actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des Actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque Actionnaire au moins quinze (15) jours civils avant la date prévue pour l'assemblée.

9.4 La convocation à une assemblée générale des Actionnaires doit (sauf autrement décidé à l'unanimité par un des Actionnaires) détailler un ordre du jour identifiant de manière raisonnablement détaillée les points à aborder.

9.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Conduite des assemblées générales des Actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mardi de juin à 15 heures. Les autres assemblées générales d'Actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale des Actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient Actionnaires ou membres du Conseil d'Administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des Actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'Actionnaires.

10.4 Un Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

10.5 Les Actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque Actionnaire peut voter à une assemblée générale des Actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'Actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque Action donne droit à une voix en assemblée générale d'Actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou stipulation contraire des Statuts ou de tout Pacte d'Actionnaires éventuel, une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée est réputée avoir rempli les conditions du quorum dès lors que soixante-quinze pourcents (75%) des droits de vote sont présents; étant cependant précisé que si le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée générale des Actionnaires, une deuxième assemblée générale des Actionnaires sera convoquée sans délai et pour laquelle le quorum sera fixé à la présence d'Actionnaires détenant ensemble une majorité des droits de vote.

11.3 Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par la Loi, ou autrement stipulé dans ces Statuts ou dans tout Pacte d'Actionnaires éventuel, les décisions d'une assemblée générale des Actionnaires validement constituée en accord avec l'article 11.2 seront prises à la majorité des votes valablement exprimés.

Art. 12. Modification des Statuts. Sauf disposition contraire, ces Statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des Actionnaires valablement dûment constituée en conformité avec l'article 11.2.

Art. 13. Changement de nationalité. Les Actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des Actionnaires.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des Actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre Actionnaire à sa demande.

14.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Administration

Art. 15. Composition et pouvoirs du Conseil d'Administration.

15.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration (le «Conseil d'Administration») composé, sauf résolution unanime différente des Actionnaires, de quatre (4) membres (les «Administrateurs») qui seront classés en tant qu'«Administrateurs A» ou «Administrateurs B» selon l'article 17.2.

15.2 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi, par les présents Statuts ou par tout Pacte d'Actionnaires à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 16. Gestion journalière.

16.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du Conseil d'Administration.

16.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 17. Nomination, révocation et durée des mandats des Administrateurs.

17.1 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

17.2 Deux (2) des Administrateurs seront nommés comme «Administrateurs A» et deux (2) Administrateurs seront nommés comme «Administrateurs B» en vertu de tout Pacte d'Actionnaires. Le nombre d'Administrateurs A et d'Administrateurs B doit à tout moment être égal.

17.3 La durée du mandat d'un Administrateur ne peut excéder six (6) ans. Les Administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

17.4 Chaque Administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des Actionnaires.

17.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) Administrateur de la Société et ne peut être simultanément Administrateur de la Société.

Art. 18. Vacance d'un poste d'Administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'Administrateur A ou d'Administrateur B deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'Administrateur A ou l'Administrateur B qui fait l'objet d'un remplacement par les Administrateurs A ou respectivement les Administrateurs B restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel Administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables, des présents Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 19. Convocation aux conseils d'administration.

19.1 Le Conseil d'Administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel Administrateur. Les réunions du Conseil d'Administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

19.2 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration doit être adressée aux Administrateurs par courrier recommandé avec accusé de réception, courrier spécial, télégramme, télex, email ou fax, quatorze (14) jours ouvrables au moins avant l'heure prévue pour la réunion. Ce délai de convocation peut être réduit par l'autorisation écrite d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B. Cette convocation peut être omise si chaque Administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil d'Administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le Conseil d'Administration et qui aura été communiquée à tous les Administrateurs. Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil d'Administration sont présent ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil d'Administration.

19.3 Toute convocation doit comporter, inter alia, un ordre de jour identifiant de manière raisonnablement détaillée les points devant être abordés au cours de la réunion du Conseil d'Administration, et doit être accompagnée des copies de tous les documents pertinents dont il sera discuté à la réunion. Tout point devant être soumis au Conseil d'Administration pour une décision qui n'est pas raisonnablement identifiée de manière suffisamment détaillée, comme mentionné ci-dessus, ne pourra faire l'objet d'une délibération, sauf en cas de consentement expresse et unanime exprimé par écrit par l'ensemble des Administrateurs.

Art. 20. Conduite des réunions du Conseil d'Administration.

20.1 Le Conseil d'Administration élit parmi les Administrateurs A président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un Administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque Conseil d'Administration.

20.2 Le président doit présider toute réunion du Conseil d'Administration, mais, en son absence, le Conseil d'Administration peut nommer un autre Administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des Administrateurs présents.

20.3 Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant comme mandataire un autre membre du Conseil d'Administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs Administrateurs mais pas l'entièreté.

20.4 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

20.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si au moins deux (2) Administrateurs A et deux (2) Administrateurs B sont présents ou représentés, ou, dans les cas prévus dans tout Pacte d'Actionnaires éventuel, au moins deux (2) Administrateurs A sont présents ou représentés.

Si aucun quorum ne sera atteint à la première réunion du Conseil d'Administration, la deuxième réunion aura un quorum fixé à deux (2) Administrateurs A.

20.6 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises uniquement par vote valablement exprimé d'au moins une simple majorité Administrateurs présents ou représentés, mais dans le cas prévus dans tout Pacte d'Actionnaires éventuel la décision sera prise si deux (2) Administrateurs A ont voté en faveur de celle-ci.

En cas de partage des voix, les Administrateurs A auront une voix prépondérante.

20.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout Administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du Conseil d'Administration. L'Administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux Actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des Actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

20.8 Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les Administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

21.1 Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration doit être signé par le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) Administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 22. Relations avec les tiers.

22.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration dans les limites d'une telle délégation.

22.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

Matières réservées aux actionnaires

Art. 23. Matières réservées aux Actionnaires. Les actions ou décisions suivantes ne peuvent être, respectivement, entreprises ou approuvées par le Conseil d'Administration qu'avec l'accord préalable des Actionnaires représentant la majorité des Actions, les termes ainsi utilisés dans les présents Statuts étant définis dans tout Pacte d'Actionnaires éventuel, si applicable:

24.1 La modification de l'un des droits attachés à toute Action, la création ou l'émission de toute Action ou de toute action d'une autre catégorie, ou le fait d'accorder ou de s'engager à accorder une option sur toute Action, toute catégorie d'actions ou toute portion du capital non encore libérée de la Société ou l'acceptation de toute obligation convertible en Actions ou en actions de toute autre catégorie.

23.2 La capitalisation ou le remboursement de tout montant demeurant au crédit de toute réserve de la Société, l'annulation ou le rachat de toute Action ou toute autre réorganisation du capital social de la Société

23.3 L'émission de tout instrument convertible en titres de capital ou tout intérêt en découlant (pour son compte propre ou en tant que mandataire pour le compte de la Société). L'établissement de partenariats silencieux, l'octroi de tout certificat d'intéressement aux profits et autres accords relatifs à l'intéressement aux profits de la Société ou à la répartition desdits profits de la Société

23.4 L'établissement d'une filiale (que celle-ci soit directe ou non) de la Société

23.5 L'adoption d'une résolution relative à la liquidation de la Société, à une demande de convocation d'une assemblée des créanciers par voie judiciaire ou à la mise en liquidation volontaire de la Société (y compris au sens de l'Insolvency Act 1986 britannique, ou de l'équivalent luxembourgeois ou allemand), ou la requête appelant à la prise d'une décision administrative applicable à la Société

23.6 La modification des statuts de la Société.

23.7 La mise à disposition d'un financement par les Actionnaires qui n'est pas prévu dans un Pacte d'Actionnaires

23.8 La nomination de toute personne à un poste qui serait celui d'Administrateur, de PDG, de Directeur Financier, de Chief Operating Officer ou à tout autre poste de direction autrement qu'en des circonstances où tout Pacte d'Actionnaires éventuel prévoirait le contraire.

23.9 Tout accord (qu'il soit de nature commerciale ou autre) entre la Société et tout actionnaire direct ou indirect ou leurs affiliés (autrement que dans le cours ordinaire de l'activité de la Société, à des conditions de marché ou conformément à tout accord de nature contractuelle auquel il serait fait référence dans les présents Statuts).

Audit et surveillance de la société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des Actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des Actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires décide à l'unanimité de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux présents Statuts et à tout Pacte d'Actionnaires.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie I et d'Actions de Catégorie J ont droit à tous les revenus distribuables restant au prorata de leur participation dans la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie H et d'Actions de Catégorie I.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J et plus aucune Action de Catégorie I dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie G et d'Actions de Catégorie H.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J plus aucune Action de Catégorie I et plus aucune Action de Catégorie H dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie F et d'Actions de Catégorie G.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H et d'Actions de Catégorie G dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie E et d'Actions de Catégorie F.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G et d'Actions de Catégorie F dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C, d'Actions de Catégorie D et d'Actions de Catégorie E.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F et d'Actions de Catégorie E dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie D.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E et d'Actions de Catégorie D dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et d'Actions de Catégorie C.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie D et d'Actions de Catégorie C dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie B dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes en conformité avec les termes prescrits par la Loi en conformité avec la politique de distribution prévue par tout Pacte d'Actionnaires.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi, des présents Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires.

Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les Actionnaires conformément aux stipulations de l'article 26.5 des présents Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires éventuel.

Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts ou tout Pacte d'Actionnaires sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Deuxième résolution

Suite à la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs qui seront désignés comme étant administrateurs A (les «Administrateurs A») et administrateurs B (les «Administrateurs B») et que la Société sera désormais administrée par un conseil d'administration composé d'au moins deux (2) Administrateurs A et au moins deux (2) Administrateurs B, sauf accord entre les actionnaires.

L'assemblée générale décide que les administrateurs existants de la Société, à savoir (i) Pii Ketvel sera désigné Administrateur A, (ii) Bernd Janietz sera désigné Administrateur B et (iii) David Bannerman sera désigné Administrateur A

Suivant cette résolution, le conseil d'administration de la Société sera désormais composé comme suit:

- Pii Ketvel, Administrateur A;
- David Bannerman, Administrateur A; et
- Bernd Janietz, Administrateur B.

Troisième résolution

L'assemblée générale par la suite décide de nommer avec effet immédiat et pour une période de six (6) ans, Patrick Luig, né le 24 décembre 1970 à Berlin, Allemagne, résidant au Jenaer Straße 17, 10717 Berlin, Allemagne, comme Administrateur B.

Suivant cette résolution, le conseil d'administration de la Société sera désormais composé comme suit:

- Pii Ketvel, Administrateur A;
- David Bannerman, Administrateur A;
- Bernd Janietz, Administrateur B; et
- Patrick Luig, Administrateur B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Pastorelli, K. Tsochas, M. Krief, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 9 juillet 2015. GAC/2015/5844. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147703/911.

(150161345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Hollyblue Healthcare Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 199.690.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) and registered with the Register of Commerce and Companies, under number B 149701,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Hollyblue Healthcare Holdings (Luxembourg) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military develop-

ments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

(i) Michael Maroof, manager, born in Queens, New York, United States of America, on May 9, 1974, with professional address at 535, Madison Avenue, 26th floor, USA - NY 10022 New York, United States of America; and

(ii) Matthew Glowasky, manager, born in Philadelphia, Commonwealth of Pennsylvania, United States of America, on February 18, 1981, with professional address at 52-53 Conduit Street, 6th floor, London W1S 2YX, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

(i) Livio Gambardella, manager, born in Terlizzi, Italy on December 2, 1975, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

(ii) Stéphanie Meyer, manager, born in Virton, Belgium on August 14, 1987, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

(iii) Benjamin Chouraki, manager, born in Senlis, France on March 31, 1983, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing party.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour d'août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149701,

ici représentée par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Hollyblue Healthcare Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir, un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées

dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-)

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Michael Maroof, gérant, né dans le Queens, New York, Etas-Unis d'Amérique, le 9 mai 1974, dont l'adresse professionnelle se situe au 535, Madison Avenue, 26th floor, Etas-Unis d'Amérique - NY 10022 New York, Etas-Unis d'Amérique; et

(ii) Matthew Glowasky, gérant, né à Philadelphie, état de Pennsylvannie, Etas-Unis d'Amérique, le 18 février 1981, dont l'adresse professionnelle se situe au 535, 52-53 Conduit Street, 6th floor, Londres W1S 2YX, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Livio Gambardella, gérant, né à Terlizzi, Italie, le 2 décembre 1975, dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

(ii) Stéphanie Meyer, gérante, née à Virton, Belgique, le 14 août 1987, dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

(iii) Benjamin Chouraki, gérant, né à Senlis, France, le 31 mars 1983, dont l'adresse professionnelle se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 août 2015. Relation: GAC/2015/7295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147715/512.

(150161539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Mini Movie International Channel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.861.

Mit Vertrag von 1. Mai 2015 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafters und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

MMW Minimovie World Limited

15, Agiou Pavlou, LEDRA HOUSE, CY-1105 Nicosia

überträgt 29.892 Anteile (99,64%) an

DMITRY LESNEVSKY

19-32 B, Gruzinskaya Street, Apt. 26, 123557, Moscow, Russia

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. September 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015147858/17.

(150161949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

HFC Prestige International Holding LUXEMBOURG S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.691.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 92 036, with a share capital of one billion eight hundred ninety-seven million two hundred eighteen thousand US dollars (USD 1,897,218,000.-), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr Bastien Burin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 24 August 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “HFC Prestige International Holding LUXEMBOURG S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 In particular and without limitation, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual and industrial property rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or partnership, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting, purchase or option, of securities, intellectual and industrial property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, intellectual and industrial property rights, grant to companies or partnerships in which the Company has a participating or equity interest, any support, loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support.

2.3 In addition, the Company may provide any and all lawful support, assistance, including but not limited to loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support, directly or indirectly to any Affiliate (as defined below); with respect thereto, the Company may use its funds for benefiting from the economy resulting

from providing any Affiliate of the Company with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance any other type of lawful financing or financial assistance or support.

2.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, debentures, notes, commercial paper, guarantees, and entering into of credit agreements, note purchase agreements, underwriting agreements, indentures, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto, always in compliance with article 188 of the Law.

2.5 For purposes of these articles, the term «Affiliate» shall mean, with respect to any legal entity or legal person, another legal entity or legal person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such legal entity or legal person. «Control», whether or not capitalized, means, with respect to any legal entity or legal person, the ownership by another legal entity or legal person of greater than fifty percent (50%) of the income or voting interests of such legal entity or legal person or such other arrangement as constitutes the direct or indirect ability to direct the management, affairs or actions of such legal entity or legal person.

2.6 The Company may also act as general partner in other partnership or corporation.

2.7 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may act as general partner or member in partnership agreements or limited liability agreements.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) fully paid represented by two hundred (200) shares having a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. The general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the thirtieth of June of the next year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and terminate on 30 June 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the company's first financial year.

Subscription and payment

The two hundred (200) shares issued have been subscribed by PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL S.à r.l., aforementioned, for the total subscription price of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the company or which shall be borne by the company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the Shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the company is set at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the company for an unlimited term:
 - Mr. Rene Beltjens, born on 17 September 1961 in Etterbeek (Belgium), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mr. James Douglas Gerstle, born on 21 September 1957 in Richmond (USA), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mr. Klaus Lindner, born on 3 April 1952 in Bauzing (Germany), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mr. Herwig Meskens, born on 11 December 1957 in Opwijk (Belgium), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mrs. Elena Morrisova, born on 10 April 1967 in Myjava (Slovakia), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de Luxembourg sous le numéro B 92 036, avec un capital social de un milliard huit cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-huit mille US dollars (USD 1.897.218.000,-), ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 août 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «HFC Prestige International Holding LUXEMBOURG S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des Société luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 Elle pourra notamment, et sans y être limitée, employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et de droits de propriété intellectuelle et industrielle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou partenariat, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'achat ou d'option d'achat de tout titre et droits de propriété intellectuelle et industrielle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres et ces droits de propriété intellectuelle et industrielle, accorder aux Société ou partenariats dans lesquels elle a une participation toute aide, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou aide ou assistance financiers.

2.3 De plus, la Société pourra donner toute aide, assistance légales, y compris mais sans y être limité, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou assistance ou aide financiers, directement ou indirectement, à tout Affilié tel que défini ci-après; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à tout Affilié de la Société d'emprunt, avance, garantie ou autre assistance ou tout autre type de financement ou d'assistance ou aide financière légale.

2.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, de certificats d'actions privilégiées, d'obligations et de titres de créances, billets de trésorerie, garanties et conclure des contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif, toujours en conformité avec l'article 188 de la Loi.

2.5 Pour les besoins des présents statuts, le terme «Affilié» signifiera pour toute entité juridique ou personne morale, une autre entité juridique ou personne morale qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlé par, ou est contrôlé conjointement avec cette entité juridique ou personne morale. Le terme «Contrôle», qu'il soit capitalisé ou non, signifie, en ce qui concerne toute entité juridique ou personne légale, la détention par une autre entité juridique ou personne morale de plus de cinquante pour cents (50%) du revenu ou des intérêts avec droit de vote de cette entité juridique ou personne morale, ou un autre arrangement tel que la capacité directe ou indirecte de diriger la gestion, les affaires ou les actes de cette entité juridique ou personne morale.

2.6 La Société pourra aussi servir comme associé commandité dans d'autres partenariats ou Société.

2.7 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société considérera utile en vue de l'accomplissement de son objet. La Société pourra agir en qualité d'«Associé Commandité» ou membre dans des contrats de partenariat ou de responsabilité limitée.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-) entièrement libéré représenté par deux cents (200) parts sociales ayant une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés**Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

4.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

4.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du

mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 juin 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la société.

Souscription et paiement

Les deux cents (200) parts sociales émises ont été souscrites par PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de souscription total de vingt mille US dollars (USD 20.000,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Le montant total de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la société est établie au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur James Douglas (Doug) Gerstle, né le 21 septembre 1957 à Richmond (Etats Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Klaus Lindner, Regional Finance Manager, né le 3 avril 1952 à Bauzing (Allemagne), résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Herwig Meskens, né le 11 décembre 1957 à Opwijk (Belgique), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Madame Elena Morrisova, née le 10 avril 1967 à Myjava (Slovaquie), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2015. Relation: EAC/2015/20196. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015147724/527.

(150161560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Le Plaisir dans l'Assiette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 91, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.627.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015147803/13.

(150161689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Jucalo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tétange, 24, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 118.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147759/10.

(150161939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

KPI Retail Property 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147777/9.

(150161678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

MSR Luxoil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 août 2015

L'Assemblée constate avec regret le décès de l'Administrateur et Administrateur-Délégué Monsieur Joseph MEYER, né à Saint-Vith (B) le 5 avril 1955, domicilié à B-4782 Schönberg, 19, zum Burren.

Ainsi, le nombre des administrateurs passe de 4 à 3 membres et le nombre d'administrateur-délégué de 2 à 1 membre,

L'Assemblée acte la nouvelle adresse de Monsieur Marc REIFF, Administrateur et Administrateur-délégué, à savoir: 1, route d'Erpeldange L-9224 Diekirch. Elle confirme que son mandat d'administrateur arrivera à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels de 2018, assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015147863/17.

(150161276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

KPI Retail Property 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147780/9.

(150161507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Kuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 19A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 164.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147782/9.

(150161318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

L & M Technique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.479.

Extrait du Conseil de Gérance tenu en date du 5 juin 2015 à Windhof

Le Conseil de Gérance de la société L & M TECHNIQUE SARL prend note du changement d'adresse de Monsieur Pierre Morosini. Sa nouvelle adresse est: Rue du Calvaire, 26 à B-6791 Guerlange (Athus)

Pour extrait conforme

Pour L & M TECHNIQUE SARL

Référence de publication: 2015147783/12.

(150161906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

International Duty Free S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 186.199.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 14 août 2015

Les actionnaires de la Société ont décidé d'approuver la démission de Nicolas Van Brandt SPRL de ses fonctions d'administrateur de la société et de nommer, avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de la Société pour une durée de 6 ans, JNK SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 51, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.339, dont le représentant permanent est Monsieur Nicolas Van Brandt, ayant son adresse professionnelle au 51, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, en date du 14 août 2015, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Laurent Schonckert, administrateur;
- Xavier Le Clef, administrateur;
- David Caudron, administrateur;
- Cédric Evenepoel, administrateur; et
- JNK SARL, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL DUTY FREE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148412/24.

(150162354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Rentalia S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.623.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 Juillet 2015

- Il est pris acte de la démission de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET de son mandat d'Administrateur avec effet au 24 juillet 2015.

- Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET démissionnaire, avec effet au 24 juillet 2015, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015147934/18.

(150161718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

L'Enfant du Monde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 11, rue Jean Pierre Koenig.

R.C.S. Luxembourg B 135.978.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147784/9.

(150161784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Kuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 19A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 164.279.

—

L'an deux mille quinze, le six août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KUNI S.A." (numéro d'identité 2011 22 22 988), avec siège social à L-8166 Bridel, 2, rue Jean Arp, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 164.279, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2761 du 12 novembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 2725 du 31 octobre 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Koenraad VAN DER BORGHT, administrateur de sociétés, demeurant à Tuntange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8166 Bridel, 2, rue Jean Arp à L-7480 Tuntange, 19A, rue des Champs et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8166 Bridel, 2, rue Jean Arp à L-7480 Tuntange, 19A, rue des Champs et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Tuntange. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: VAN DER BORGHT, HAMES, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147781/50.

(150161305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Le Portier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 177.927.

—
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147786/9.

(150162007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Le Portier Family S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 187.284.

—
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147787/9.

(150162031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Le Portier Family S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 187.284.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 Juillet 2015

Résolutions:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Picigiemme S.à r.l., ayant son siège social au 38 Haerebiërg, L-6868 Wecker en tant que Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015147788/14.

(150162034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Opal Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.824.

En date du 26 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Fabian Sires, du poste de gérant avec effet au 31 août 2015;

- Nomination de Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 1^{er} Septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Opal Holdings Lux S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015147875/17.

(150161543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Le Portier S.C.A., SICAR, Société en commandite par actions qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Société d'Investissement en Capital à Risque,

(anc. Le Portier Holding S.C.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.952.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147789/9.

(150161980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147791/10.

(150161733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Lut Laget Tax Audit & Accountancy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.981.

Texte des résolutions du 1^{er} septembre 2015

La gérante décide de transférer le siège social de la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 25, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

Lutgard Laget

La Gérante

Référence de publication: 2015147794/12.

(150161327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Luxglobal Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 159.893.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Août 2015

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Franciscus H.R. (Rob) Sonnenschein, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en tant que gérant de la société avec date effective au 31 août 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Emilie GALLAIS, née le 3 Mai 1978 à Coutances (France), domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en tant que gérant de la société avec date effective au 1^{er} Septembre 2015.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015147795/16.

(150161999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Luxglobal Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 160.089.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Août 2015

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Franciscus H.R. (Rob) Sonnenschein, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en tant que gérant de la société avec date effective au 31 août 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Emilie GALLAIS, née le 3 Mai 1978 à Coutances (France), domiciliée professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en tant que gérant de la société avec date effective au 1^{er} Septembre 2015.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015147796/16.

(150162000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015147797/11.

(150161524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

LuxScan Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 130.533.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015147798/12.

(150161555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

ADF GLF LUX A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 199.368.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de parts survenue le 2 septembre 2015, M. Charles Meyer, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, l'associé unique de la Société, a cédé 12,410 parts sociales de classe A, 10 parts sociales de classe B, 10 parts sociales de classe C, 10 parts sociales de classe D, 10 parts sociales de classe E, 10 parts sociales de classe F, 10 parts sociales de classe G, 10 parts sociales de classe H, 10 parts sociales de classe I et 10 parts sociales de classe J constituant l'intégralité du capital social de la Société, à ADF GLF HK A1 LIMITED, une limited liability company, ayant son siège social à Unit 1202, 12/F., Ruttonjee House 11, Duddell Street, Central Hong Kong, République de Chine, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Hong Kong sous le numéro 2273420.

Par conséquent, ADF GLF HK A1 LIMITED devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ADF GLF LUX A1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148099/22.

(150162576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

LuxScan Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 130.533.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015147799/12.

(150161722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Lycee Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.473.

Les statuts coordonnés au 7 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015147800/11.

(150161930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Legulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Am Grait.
R.C.S. Luxembourg B 175.022.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147804/9.

(150161454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

DH Real Estate Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.813.

En date du 27 août 2015, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG, London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 199 parts sociales: DHCRE NOMINEES LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert;

- l'associé DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG, London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 145 parts sociales DHCRE NOMINEES LIMITED, précité, qui les acquiert;

- l'associé DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG, London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 213 parts sociales à DHCRE NOMINEES LIMITED, précité, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- DHCRE NOMINEES LIMITED, précité, avec 557 parts sociales

- OFFICERS NOMINEES LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG, London, Royaume-Uni, avec 43 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015148265/22.

(150162585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Lilamax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 180.217.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015147805/10.

(150162078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Lillington International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.716.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147806/9.

(150161493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Limpiditi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.808.

L'an deux mille quinze, le vingt-six août

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch Sur Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de «Limpiditi S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 808, constituée le 12 avril 2010 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1226 du 11 juin 2010, acte modifié pour la dernière fois le 29 décembre 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 343 du 8 février 2012 («la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Maître Lionel Bonifazzi, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Alexandre Bouillet, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Maître Pierrot Kana, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation d'usage;
2. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société (y compris la succursale suisse);
3. Nomination de Mr Jan DEKKER aux fonctions de liquidateur de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
5. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer à son droit de convocation d'usage et se reconnaît valablement convoquée pour les besoins de la présente.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire (y compris la succursale Suisse).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Jan DEKKER né le 19 mars 1948 à Gravenhage (NL), demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van Merlenlaan, 25 ("le Liquidateur").

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Bonifazzi, A. Bouillet, P. Kana Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147807/63.

(150161813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Little Brother S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 156.329.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 20 juillet 2015 à CLEMENCY

L'associé unique décide de nommer la société ROQUEPINE SARL, ayant son siège social à L-4963 Clémency, Rue Basse, 9bis au poste de commissaire aux comptes, et ce pour une durée de 6 ans, en remplacement de la société ACCOUNTIS SA.

Pour extrait conforme

Pour LITTLE BROTHER S.A.

Référence de publication: 2015147808/13.

(150161780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.984.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.008.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015147821/13.

(150161861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 172.379.

—
Die Angeglichene Satzung auf Datum der Gesellschaft wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notar

Référence de publication: 2015147810/12.

(150161602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Lux-Cleaning, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 4, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 167.054.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147811/9.

(150161540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Luxglass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevels-Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 165.459.

—
Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015147813/11.

(150161905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

DH Real Estate Vasby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.528.

En date du 27 août 2015, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé DHCRE Nominees 2 Limited, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG, Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 55 parts sociales à DHCRE NOMINEES LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG, Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert;

- l'associé DHCRE Nominees 3 Limited, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG, Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 40 parts sociales à DHCRE NOMINEES LIMITED, précité, qui les acquiert;

- l'associé DHCRE Nominees 4 Limited, avec siège social au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG, Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 59 parts sociales à DHCRE NOMINEES LIMITED, précité, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- DHCRE NOMINEES LIMITED, précité, avec 488 parts sociales

- OFFICERS Nominees Limited, avec siège social au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG, Londres, Royaume-Uni, avec 12 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015148266/22.

(150162583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Trident Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.648.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147992/10.

(150161348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Stratton Street Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.921.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147985/10.

(150161741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Voyages Emile WEBER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 16.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148012/10.

(150161495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.
